

droits du grevé, dans les biens précédemment donnés même lorsqu'ils sont substitués après coup.

Montréal, 8 octobre 1898. (1)

L. BÉLANGER.

---

(1) On pourrait consulter sur la *prohibition d'aliéner*, l'article très élaboré de M. Philibert Baudoin, Notaire, publié aux pages 506 à 537 du troisième volume de la *Revue Légale*.

---

Les actes sous seing privé sont faits la plupart du temps sous cette forme pour éviter les remontrances d'un notaire scrupuleux.

Le développement de l'instruction a multiplié les actes sous seing privé. Chacun sait que l'acte sous seing privé est celui qui est passé sous la simple signature des parties sans l'intervention d'un officier public. La règle est qu'on peut faire de cette manière presque tous les actes et conventions, à moins que la loi ne le défende, ce qui est fort rare.

Il n'y a pas de ville, même de peu d'importance, où ne fleurisse quelqu'une de ces officines qualifiées : Agences de renseignements, intermédiaires pour ventes et locations, recouvrements de toutes créances, etc.

Ces demi-savants ne doutent de rien ; ils écrivent les lettres, rédigent les actes et conventions.

Nous ne voulons point médire absolument des agents d'affaires : il y en a d'excellents et de parfaitement honorables.

Mais il est permis, alors qu'on invoque tant de griefs contre les notaires, de déclarer que ces messieurs sont, en général, ignorants, âpres au gain, véreux et sans scrupules.

Le public toutefois leur donne aisément sa confiance, par suite de cette même propension qui le pousse à préférer les charlatans aux médecins diplômés.

Il y a encore d'autres raisons de leur vogue : c'est qu'ils sont à l'abri de tout contrôle. Ils sont libres de tout tarif, et par là même presque toujours plus exigeants et plus que le notaire.

---

Le 3 novembre, une quarantaine des principaux notaires de Montréal se sont assemblés pour fêter M. le notaire W.-F. Lighthall, à l'occasion de son cirquantenaire de pratique. A cette occasion, ses confrères lui présentèrent un magnifique encrier, en malachite et en or, surmonté d'une statue en bronze, représentant Napoléon.